

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2019

10

OBJET : EXERCICE 2019 - AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE - STRUCTURE « RELAIS CLASSE D'EAU » AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE  
MODALITES DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS AUX « CLASSES D'EAU » - ECOLES

ANNEXE : extrait du XIème programme d'aide financière de l'Agence pour les participations aux « Classes d'eau » - Lettre de l'Agence

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix pour Abstention(s)	Voix contre Non-participation au vote	A l'unanimité
-------------------------------	----------------------------	--	---------------

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le vingt et un mars 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain MAZAGOL 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPS&O)**  
**En substitution de huit communes au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

ANDRESY - CARRIERES SOUS POISSY - CHANTELOUP LES VIGNES - MEDAN - ORGEVAL POISSY - TRIEL SUR SEINE - VILLENNES SUR SEINE

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. AUDEBERT Sylvain	Mme LE BIHAN Florence
M. BERTAUX Jean-Jacques	Mme GAMRAOUL AMAR Kadija
M. BOUTOILLE Jean-François	Mme DAUVERGNE Muriel
M. BRENOT Jean-Luc	M. ABDELBAHRI Youssef
Mme DEBAISIEUX-DENE Héléne	M. MAROTTE Jean-Pierre
M. DEGAND Pierre-François	M. HARDOUIN Olivier
M. DEWASMES Eric	Pas de suppléant désigné au 26 juin 2018
M. DUPON André	M. CHARNALLET Hervé
M. GOURVENEZ Jean-Yves	M. GUILLARD Didier
Mme KAUFFMANN Karine	M. JOURDAINNE Jean-Michel
M. LE BLOAS Aimé	M. DOUNIES Guy
M. MAZAGOL Alain	M. ANNE Jean-Claude
M. MONNIER Georges	Mme GRAPPE Claude
M. OLIVE Karl - excusé - pouvoir à M. MAZAGOL	M. ROGER Eric
M. PONS Michel	M. CHARLES Jean-Michel
M. SANTINI Jean-Luc	Mme AZZOUC Myriam

**COMMUNES**  
**AIGREMONT :**

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
M. JULIEN Rémy M. UDRON Jean	Mme SIMON Caroline M. ROSALES Alfred

**CHAMBOURCY :**

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
M. ALZINA François M. FERRU Bernard	Mme DOUCET Caroline M. RIVET Jacques

**MAURECOURT :**

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
M. COQUELET Robert M. WOTIN Daniel	M. LEBRUN Serge M. DRECOURT Joël

**14 titulaires et 1 suppléant présents en séance.**

**Monsieur Karl OLIVE Président excusé, pouvoir à Monsieur MAZAGOL.**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur François ALZINA.**

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

- - - - -

**RAPPORT AU COMITE SYNDICAL DE MONSIEUR ALAIN MAZAGOL**

**Le 11ème programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-normandie**

Le 11ème programme, intitulé programme « Eau et climat », détermine pour une durée de 6 ans le montant des aides et des redevances . Ainsi c'est 3,84 milliards d'euros qui sont prévus sur 6 ans pour reconquérir la qualité de l'eau et s'adapter au changement climatique

Il s'inscrit également dans les évolutions législatives en matière de domaine d'intervention de l'agence de l'eau, et élargit son champ d'action à la préservation de la biodiversité en lien avec les enjeux propres à la gestion de l'eau et de mise en œuvre des objectifs de la directive cadre sur l'eau.

Le 9 octobre 2018, le comité de bassin Seine-Normandie a approuvé à l'unanimité le 11ème programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

## Les priorités du programme « Eau et climat »

L'agence de l'eau Seine-Normandie se base sur les cinq priorités fixées par le Ministère de la transition écologique et solidaire, à savoir :

l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixé conformément au SDAGE.

l'adaptation au changement climatique ;

la reconquête de la biodiversité ;

la mobilisation des acteurs et la solidarité entre les territoires ;

la protection de la santé publique ;

Le comité de bassin Seine-Normandie a également souhaité que la stratégie d'adaptation au changement climatique soit traduite de façon opérationnelle au sein du programme.

L'élaboration du 11ème programme répond aux nouveaux enjeux de gouvernance et d'organisation de l'action publique (Loi NOTRe, GEMAPI...) tout en visant à une meilleure efficacité des aides attribuées par l'agence de l'eau.

## Les « Classes d'eau » : outils de sensibilisation des jeunes générations

Dans le cadre du 11ème programme, l'Agence a augmenté le montant de la subvention versée à chaque classe d'eau de 100 euros, passant de 600 euros à 700 euros.

Depuis 2010, le SIARH s'est engagé dans une démarche de développement des « Classes d'eau » dans le cadre du contrat de bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

En 2014 il devient structure « Relais classes d'eau » pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie. En 2018, le SIARH a instruit 60 dossiers « Classes d'eau ».

Pour 2019, 64 « Classes d'eau » sont prévues.

La structure « Relais Classes d'eau » prend en charge le suivi du dispositif comme :

- l'étude des dossiers « Classes d'eau » ;
- l'attribution de participations, versées par l'Agence au SIARH pour les « Classes d'eau » ;
- l'élaboration de bilans.

Le SIARH mène par ailleurs des actions de communication comme :

- l'information sur le dispositif « Classes d'eau » de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- l'assistance pédagogique avec l'aide à la réalisation des plannings des « Classes d'eau » ;
- l'organisation d'une réunion annuelle d'informations des élus et directeurs des services jeunesse, scolaires ou famille des 11 communes ;
- l'organisation d'un événement de clôture annuel ;
- et enfin la promotion du dispositif via la réalisation de vidéos.

En contrepartie, la structure reçoit une subvention de l'Agence à hauteur de 10 % du montant annuel dédié au dispositif « Relais Classe d'eau ».

Il est demandé au Comité syndical de :

- reverser la subvention actualisée à 700,00 euros à chaque classe participante ;
- autoriser le versement d'une avance de 400,00 euros pour faire face aux dépenses induites ;
- verser le solde sur présentation des factures sans que ce montant ne puisse excéder 700,00 euros.

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le 11ème programme en date du 8 octobre 2018 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie « Eau et climat » pour la période 2019-2024 et notamment le financement des « Classes d'eau »,

Vu la délibération du 10 octobre 2013 du Comité syndical relative à la création d'une structure relais « Classes d'eau » de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Considérant que le Syndicat est relais « Classes d'eau »,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les modalités de versement des participations aux écoles qui participent aux « Classes d'eau »,

Vu l'avis du Bureau syndical du 28 mars 2019,

LE COMITE,

Vu le rapport,

Vu les annexes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

**Article 1** : de prendre acte que le Syndicat est structure Relais « Classe d'eau » de l'Agence de l'Eau Seine Normandie conformément aux dispositions précisées dans l'annexe au chapitre 1.5 du XIème programme d'aides financières, jointe à la délibération.

**Article 2** : de solliciter les participations de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le fonctionnement des « Classes d'eau » et pour la structure Relai « Classes d'eau ».

**Article 3** : de recevoir les participations relatives aux « Classes d'eau » et de les reverser intégralement aux établissements concernés, soit 700,00 euros par classe.

**Article 4** : de verser une avance de 400,00 euros à chaque classe participante pour lui permettre de procéder à l'achat de fournitures pour préparer les activités des « Classes d'eau ».

**Article 5** : de verser le solde sur la présentation d'un état récapitulatif et la totalité des justificatifs (factures) sans que le montant total ne puisse dépasser 700,00 euros.

**Article 6** : d'imputer la recette au chapitre 75 du budget du Syndicat.

**Article 7** : d'imputer la dépense au chapitre 011 du budget du Syndicat.

**Article 8** : de donner pouvoirs à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

Le Président,  
Maire de Poissy,  
Vice-président de la Communauté urbaine  
Grand Paris Seine & Oise,  
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,



Karl OLIVE

## I.5 DÉVELOPPER L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

### a- Actions aidées

L'éducation à la citoyenneté pour l'eau est une action préventive essentielle en matière de développement durable et de solidarité territoriale. Dans le cadre d'une évolution des pratiques individuelles et collectives, l'éducation et la formation sont un moyen d'appropriation et de mise en œuvre de la stratégie d'adaptation au changement climatique.

L'objectif est ainsi de favoriser les changements de comportement :

- en mobilisant les acteurs directement concernés par le SDAGE par des actions en direction des élus et professionnels, en formation initiale ou continue ;
- en contribuant à l'évolution des programmes éducatifs et de formation ;
- en réalisant des actions éducatives multi-acteurs (écoles, élus, professionnels), à l'échelle des territoires prioritaires ;
- en encourageant de nouvelles pratiques responsables et une pédagogie de la participation.

Les actions aidées sont :

- les relais des classes d'eau pour les établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université, et les centres de loisirs ;
- les partenariats éducatifs avec les structures œuvrant dans le domaine de l'environnement et de la citoyenneté, pour le développement de classes d'eau destinées aux maîtres d'ouvrage (ateliers participatifs), d'actions éducatives, de formations ou d'outils pédagogiques.

### b- Modalités

#### Éligibilité – champ d'application

Les classes d'eau et les partenariats éducatifs traitent impérativement de la citoyenneté pour l'eau et intègrent la question du changement climatique en se référant à la stratégie d'adaptation au changement climatique.

— Assiette

Pour les relais classes d'eau : forfaits.

Pour les partenariats éducatifs, les classes d'eau non scolaires et les formations : intégralité du montant des dépenses directement nécessaires à la réalisation des actions éligibles.

I - MOBILISER LES ACTEURS ET LES TERRITOIRES  
 I.5 - DÉVELOPPER L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ



— Niveaux d'aide

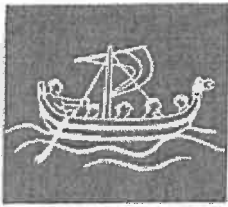
Nature des travaux	Taux d'aide (S = subvention A = avance)	Prix de référence prix plafond	Compte programme	Observations
Éducation à la citoyenneté: - relais classes d'eau	Forfait de 700 €		3432	Forfait par classe d'eau Majoration possible 10 % ou 20 % du forfait*
Éducation à la citoyenneté: - partenariats éducatifs - classes d'eau non scolaires - formations	S jusqu'à 80 %		3433	

\* Une majoration facultative de 10 % peut être versée au relais des classes d'eau au titre de l'action administrative et pédagogique. Si cette action est renforcée d'un accompagnement personnalisé des projets, de prêts d'outils pédagogiques, de promotion du dispositif, de valorisation des classes d'eau du territoire, de prospection vers de nouveaux publics, du développement de la stratégie éducative existante, etc., cette majoration peut être portée à 20 %.

— Engagements

Ils figurent dans une annexe au titre 2 de la convention d'aide financière.





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau  
seine  
NORMANDIE**

A Nanterre, le 18/02/2019

La Directrice Territoriale Seine Francilienne

à

SYND INTERCOM ASSAINISSEMENT DE LA  
REGION DE L'HAUTIL

MAIRIE  
PLACE DE LA REPUBLIQUE  
78300 POISSY

**Ville de Poissy**

**21 FEV. 2019**

**Courrier Arrivé**

Nos réf. : 2019-02-14/DSF\_SICI-3985

Objet : votre demande de subvention relais classes  
d'eau

Affaire suivie par : ARCULIN AGNES

✉ [ARCULIN.Agnes@AESN.fr](mailto:ARCULIN.Agnes@AESN.fr)

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre demande de subvention pour le projet de 64 classes d'eau, reçue le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à l'Agence.

Votre dossier est complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce dossier fera l'objet d'une subvention de l'agence pour les 64 projets classes d'eau présentés à hauteur de 700 euros par projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Nathalie EVAIN-BOUSQUET